

Commune de MAZERULLES  
Meurthe et Moselle  
54280 MAZERULLES

**ARRÊTÉ N°017/2023**  
**PORTANT SUR UN RETRECISSEMENT DE LA CHAUSSE RUE DE NANCY**

Le Maire de la commune de MAZERULLES,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.44, R.225 et R.225-1,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-5 et L.2512-12,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,  
Vu la demande d'arrêté de police de circulation du 19/04/2023 déposée par l'entreprise SOGEA Environnement, demeurant ZI Parc de Haye, Allée des Epicéas – 54850 BOIS DE HAYE, pour des travaux de sondage dans le cadre de la préparation des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable.

Considérant que ces sondages rue de Nancy nécessitent au niveau de leur emprise (matérialisée par des barrières) :

- De rétrécir la chaussée tout en maintenant une voie de circulation,
- De mettre en place une circulation alternée,
- De limiter la vitesse de circulation à 30 km/h,
- D'interdire le stationnement pour les véhicules légers et les poids lourds.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Du 24 avril 2023 au 26 avril 2023 rue Nancy au niveau de l'emprise des sondages matérialisée par des barrières :

- La chaussée sera rétrécie tout en maintenant une voie de circulation,
- Une circulation alternée sera mise en place,
- La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h
- Le stationnement pour les véhicules légers et les poids lourds sera interdit.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, l'entreprise SOGEA Environnement mettra en place une signalisation routière adaptée à la réglementation autorisée par cet arrêté et à la gêne occasionnée.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie pour information.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- A l'entreprise SOGEA Environnement,
- A la Gendarmerie de DOMBASLE,
- A l'Adjoint en charge des travaux,
- Aux riverains concernés.

Fait à Mazerulles, le 19 avril 2023

Le Maire,

  


Franck DIEDLER

**00 17 / 2023**